

Au cours de la semaine que nous avons passée ici, nous avons rencontré les associations de l'industrie du Japon et noué des contacts importants qui permettront aux sociétés canadiennes d'entreprendre, au cours des prochains mois, des projets de coopération industrielle avec leurs partenaires japonais. Les sociétés du secteur de l'informatique et des télécommunications sont peut-être les plus avancées dans leurs discussions avec les japonais. Certains d'entre vous se souviendront qu'elles étaient avec moi lors de ma visite en juin dernier; ces sociétés exposent depuis leurs produits au Centre commercial du Canada.

À la suite de cette initiative, le président de la Nippon Telegraph and Telephone Public Corporation m'a informé qu'il envoyait une délégation de spécialistes de sa société au Canada, probablement au début de l'été. Nous prévoyons que cela contribuera largement à nouer des liens étroits de coopération entre l'industrie canadienne et le principal acheteur de matériel de télécommunications au Japon.

Le second ensemble de sociétés regroupe celles qui participent à Foodex 82, qui avait lieu à Harumi pendant toute la semaine qui vient de s'écouler. Plus de 35 sociétés de tout le Canada ont exposé leurs produits agricoles et produits de la pêche, dont beaucoup étaient préparés. Les récentes mesures de libéralisation devraient faciliter l'accès du marché japonais à un grand nombre de ces produits, mais j'ai également signalé aux ministres japonais l'importance que le Canada attache à la levée des contingents d'importation dans les secteurs des pêcheries et de l'agriculture. Enfin, nous avons examiné les possibilités d'accroissement des ventes de produits forestiers sur le marché japonais. Certains d'entre vous n'êtes pas sans savoir que la méthode de construction par ossature, pour laquelle on utilise le bois d'oeuvre canadien, a été très bien accueillie au Japon.

Quelques problèmes subsistent néanmoins. Un de ces problèmes est le tarif de dix pour cent imposé sur l'épinette, le pin et le sapin taillés qui décourage l'utilisation de ces bois au Japon. Un autre est le fait qu'il n'y ait pas de norme relative au contreplaqué de bois mou, ce qui a pour résultat que le contreplaqué canadien ne peut être utilisé dans la construction domiciliaire japonaise. J'ai soulevé ces problèmes avec les ministres responsables, y compris le ministre de l'Agriculture, de la Foresterie et des Pêches. Même si nous jugeons qu'il est très important de ne pas avoir accompli de progrès au sujet du tarif de dix pour cent, il est encourageant de savoir qu'il y aura probablement élaboration d'une norme 3AS destinée au contreplaqué de bois mou au cours de l'été qui vient.